

Un Certificat souffigné de gens très-respectables de la Ville de Metz.

Ensu le Sr. Debreux a l'approbation non-seulement de Messieurs de la Police de Metz par Sentence en forme probante ; mais encore de Messieurs de l'Hôtel Commun de la même Ville, par Acte du 5. Février 1754. Aussi a-t-il négligé de retirer des mains des Chirurgiens toutes les pièces qui accompagnoient sa Requête jusqu'au 5. du mois de Mars qu'il les a retirées, & même par Acte public, suivant le Procès verbal qui en a été dressé par le Commissaire de Police Naudet. S'il étoit d'un stile laconique il feroit ensorte d'en transcrire quelque partie. Mais il peut assurer au public qu'il en sort une preuve certaine, qu'il n'est plus possible à ces Chirurgiens de remettre la Lettre d'apprentissage du Sr. Debreux ; le Lieutenant du premier Chirurgien du Roi ayant été forcé de le confesser par Acte souffigné de sa main du 5. Mars. Il sort du même Procès verbal, du Commissaire de Police, la preuve constante que la mauvaise volonté de partie de ce Corps fut la plus mauvaise pièce du Sr. Debreux à sa prétendue réception.

Mais ce procédé lui est indifférent. Il a les mains pleines de preuves incontestables de ce qui a été annoncé au public. Il ne dédira point ce qu'il a fait annoncer, puisqu'il ose assurer n'y avoir eu aucune part que la reconnaissance envers les personnes qui le connoissant, ont eu cette bonté pour lui. Il espère aussi de la justice de ce public une totale indifférence pour la Lettre anonyme écrite contre lui. Il peut même s'en flatter, puis-